

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CABINET

ALLOCUTION
JOURNEE MONDIALE DE LA LUTTE
CONTRE LA TRAITE DES ETRES
HUMAINS

THEME : « Utilisation et abus de la technologie. »

30 JUILLET 2022
(DALOA)

Monsieur le Ministre Gouverneur de la région du haut-Sassandra ;

Monsieur le Préfet de la Région du Haut-Sassandra, Préfet du département de Daloa ;

Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral ;

Monsieur le Député du Haut-Sassandra ;

Monsieur le Président du Conseil Régional du Haut-Sassandra ;

Monsieur le Maire de la Commune de Daloa ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministères techniques, membres du Comité National de Lutte contre la Traite des personnes (CNLTP) ;

Monsieur le Représentant du Cabinet de la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, Présidente du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS) ;

Mesdames et Messieurs les partenaires : Union Européenne, Expertise France, OIM et ONUDC ;

Mesdames et Messieurs les Responsables des Organisations Non Gouvernementales et des Organisations de la Société Civile ;

Honorables Chefs traditionnels ;

Vénérés guides religieux ;

Mesdames et Messieurs les Responsables des associations de jeunesse ;

Chers amis de la presse ;

Mesdames et Messieurs ;

Tous en vos rangs, grades et qualités.

Aujourd'hui 30 juillet 2022, nous commémorons la Journée Mondiale de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains qui est une journée internationale consacrée à la sensibilisation sur le phénomène de la Traite des Personnes. Cette journée est aussi le lieu de faire savoir comment les victimes sont prises en charge et favoriser par la même occasion, la promotion et la protection de leurs droits.

Excellence ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

La Traite des Êtres Humains ou Traite des Personnes est une violation des droits de l'homme et une atteinte à la dignité de l'être humain. Elle est devenue et reste l'un des problèmes majeurs de notre époque avec pour principale cible les femmes, les enfants et la jeunesse.

C'est un phénomène qui touche tous les pays du monde entier. En raison de ses proportions alarmantes, tous les Etats ont marqué leur engagement à la lutte contre ce phénomène et en particulier la Côte d'Ivoire par :

- la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, singulièrement les femmes et les enfants ;
- l'adoption du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes et l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) engageant les dirigeants à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin au travail des enfants d'ici 2025, au travail forcé et à la traite des Êtres Humains d'ici 2030.

Cette volonté politique a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs instruments de lutte tels que :

- l'adoption de lois visant à prévenir, punir et protéger aussi bien les victimes de traite des personnes que les enfants objets de trafic et d'exploitation ;
- l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la traite des personnes de 2016 à 2020 et de 2022-2025, assorties de plan d'action ;
- l'élaboration d'un Mécanisme National de Référencement (MNR) et des Procédures Opérationnelles Standards (POS) de prise en charge des victimes de traite.

Tous ces instruments se sont concrétisés par :

- **la formation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des personnes**

notamment : 99 Magistrats, 363 Officiers de la Police Judiciaire et Agents de la Police Judiciaire, 157 Diplomates et assimilés sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

- **L'installation des Cellules Régionales de Lutte contre la Traite des Personnes dans les Régions du Sud-Comoé, du Gontougo et du Poro ainsi que la formation des membres de ces Cellules sur la mise en œuvre du Mécanisme National de Référencement des victimes de traite en vue de faciliter leur identification et orientation pour ainsi leur garantir une prise en charge adéquate.**
- **La prise en charge holistique de 2 165 victimes de traite à ce jour.**
- **Le renforcement de la coopération internationale et sous-régionale dans le cadre de la protection et de la prise en charge des victimes de traite.**

Je voudrais à cet effet adresser ma très grande gratitude au Président de la République, son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et à son épouse Madame Dominique OUATTARA qui, sans relâche, apportent leur soutien indéfectible à toutes les structures de lutte contre ce fléau dévastateur qu'est la traite des personnes.

Je voudrais aussi dire un grand merci à Monsieur le Premier Ministre pour son engagement. Il faut rappeler qu'en tant que Président du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), c'est lui qui instruit toutes les actions à mener.

C'est aussi le lieu de remercier sincèrement les partenaires : l'Union Européenne, l'ONUUDC, l'OIM et Expertise France qui, grâce à des projets tels que le projet COCOTIP et le projet d'Appui à la lutte contre la Traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée, ont favorisé l'octroi de subventions à des Organisations Non Gouvernementales pour assurer la prise en charge des personnes vulnérables et des personnes victimes de traite.

Excellence Monsieur le Ministre Gouverneur ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Cette année, la Journée Mondiale de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains placée sous le thème : « **Utilisation et abus de la technologie** », nous donne l'opportunité de sensibiliser les populations sur cette nouvelle astuce des trafiquants d'Êtres Humains.

Bien que les plateformes de médias sociaux soient un excellent moyen de rester en contact avec ses amis et sa famille, elles sont également de plus en plus utilisées par les trafiquants et autres prédateurs sexuels pour attirer et recruter des jeunes en vue de les contraindre à se livrer à des actes ou services sexuels.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Voici un nouveau défi qu'il nous faut ensemble relever pour protéger aussi bien la jeunesse que les femmes et les enfants.

Je voudrais donc lancer un appel à la vigilance et à la responsabilité de tous afin de veiller à ce que cette frange de notre population ne tombe plus entre les mains des trafiquants à travers cette nouvelle forme de communication que constituent les réseaux sociaux.

J'en appelle également à une synergie d'action des Ministères techniques, membres du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), des partenaires techniques et financiers et autres acteurs de nos sociétés pour mener une lutte optimale de la traite des personnes.

Chers braves parents, refusez avec la dernière énergie d'obtempérer lorsqu'on vous demandera de l'argent pour trouver du travail à vos enfants en Côte d'Ivoire ou ailleurs. Cher jeune, ne te laisse pas berner par les belles images et les contes de fée publiés par les réseaux sociaux. La Côte d'Ivoire regorge de toutes les potentialités nécessaires à ton épanouissement. Je voudrais que nous puissions tous garder en mémoire le slogan suivant : **« L'Eldorado, c'est ici et pas ailleurs »**.

A ce stade de mon propos, je tiens à réitérer chaleureusement mes remerciements à tous les acteurs et partenaires qui ont accepté de nous accompagner dans

cette mission sans omettre tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la tenue de cette cérémonie.

Je voudrais terminer mon propos en réaffirmant l'engagement du Gouvernement ivoirien à user de tous les moyens pour l'élimination de la traite des personnes en Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.

Myss Belmonde DOGO